



Le mandat du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) a été mis à jour lors de la Treizième Réunion du Comité consultatif, qui s'est tenue à Édimbourg, au Royaume-Uni, du 22 au 26 mai 2023.

Le GTSPC doit fournir des conseils et des recommandations au Comité consultatif.
Il doit également :

- superviser la contribution, la collecte et la mise à jour des informations les plus récentes sur la taille, les tendances et le statut des populations, la démographie, la répartition en mer, la gestion des albatros et des pétrels inscrits à l'annexe 1 de l'ACAP, ainsi que sur les menaces terrestres et autres menaces émergentes qui pèsent sur eux ;
- superviser l'examen et l'analyse des informations, et produire des évaluations et des indicateurs du statut des populations et de la conservation des espèces inscrites et candidates à l'ACAP ;
- identifier les principales lacunes dans les connaissances relatives au statut des populations et de la conservation, à la démographie, à la répartition en mer, aux menaces terrestres et aux autres menaces émergentes et dans leur gestion pour chaque espèce inscrite à l'ACAP ;
- identifier les populations d'espèces inscrites à l'ACAP prioritaires en matière de suivi, de recherche ou de mesures de conservation ;
- évaluer les menaces terrestres et autres menaces émergentes pesant sur les espèces inscrites à l'ACAP, déterminer quelles sont les mesures de gestion prioritaires et examiner l'efficacité de ces mesures ;
- identifier les sites de reproduction d'importance internationale pour les espèces inscrites à l'ACAP ; et
- élaborer, réviser et maintenir à jour des lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de suivi des populations et de gestion des menaces terrestres et autres menaces émergentes.